

Les structures temporelles en *à peine* : évolution diachronique et fonctionnement syntaxique

Frédéric Gachet

Université de Fribourg
frederic.gachet@unifr.ch

1 Introduction

Cette étude s'interroge sur l'origine et l'évolution diachronique des « structures temporelles en *à peine* ». Elle donne, au long d'un parcours de plusieurs siècles, l'occasion d'observer comment la coexistence de structures présentant des traits formels ou sémantiques communs peut être la source du changement linguistique.

1.1 Les structures temporelles en *à peine*

L'ensemble des constructions syntaxiques que nous appelons « structures temporelles en *à peine* » peut être représenté par les exemples suivants¹ :

'à peine P_1 que P_2 '

- (1) **A peine** un prix est-il décerné **qu'** aussitôt on fourbit ses armes pour le prochain combat. [Antoine Blondin, *Ma vie entre les lignes*, 1982 <Frantext>]
- (2) Notre amour mûrissait **à peine que**, déjà, / Tu brûlais mes chansons, crachais sur mes violettes, / Et faisais des misères à mes chats... [Georges Brassens, *Le mauvais sujet repenté*, 1952 <Frantext>]

'à peine P_1 et P_2 '

- (3) **A peine** a-t-il saisi la barre, **et** déjà nous sentons le navire qui se redresse et prend le vent. [François Mauriac, *Journal du temps de l'Occupation*, 1944 <Frantext>]
- (4) Il était **à peine** dix heures du matin, **et** déjà les géants british du genre attaquaient au Bloody Mary. [Philippe Manœuvre, *L'Enfant du rock*, 1985 <Frantext>]

'à peine P_1, P_2 '

- (5) **A peine** on a mis la bougie sur la table le Marco téléphone pour qu'on lui garde les restes. [Evane Hanska, *J'arrête pas de t'aimer*, 1981 <Frantext>]
- (6) Il eut **à peine** le temps de l'embrasser, elle était partie. [Joris-Karl Huysmans, *Là-bas*, 1891 <Frantext>]

' P_2 , à peine P_1 '

- (7) Monsieur, c'est par galanterie que vous faites l'impatient, **à peine** êtes-vous arrivé. [Marivaux, *Le Jeu de l'amour et du hasard*, 1730 <Frantext>]
- (8) Après que l'empereur l'eut graciée, en novembre 1852, elle a pris le bateau pour la France, mais une pleurésie l'a emportée **à peine** avait-elle débarqué à Marseille. [H. Tierchant (roman)]

Les structures illustrées par les énoncés (1) à (8) ont en commun les caractéristiques suivantes : (i) l'une des propositions (P_1) contient un *à peine* à valeur temporelle, (ii) la proposition P_2 exprime un événement e_2 enchaînant « prématurément » sur l'événement e_1 décrit par P_1 . Ces structures se distinguent entre elles par la façon d'introduire la proposition P_2 : celle-ci peut être précédée de *que* ou de *et*, et peut également

être simplement juxtaposée à P_1 , à sa droite ou à sa gauche. À *peine* peut être ou non en première place dans P_1^2 ; dans le cas où il se trouve en première place, il peut déclencher ou ne pas déclencher l'inversion du sujet clitique. La situation la plus fréquente est celle où à *peine* est en première place et suivi de l'inversion.

Le rapport sémantique entre les contenus de P_1 et P_2 peut être décrit comme un « télescopage » temporel entre deux événements³ : e_2 commence alors qu' e_1 est à peine achevé. A ce lien temporel se superpose un rapport concessif, qu'on peut paraphraser en *bien qu'à peine* P_1, P_2 ; ainsi pour (4) : '*bien qu'il fût à peine dix heures du matin, déjà les géants british du genre attaquaient au Bloody Mary*'⁴. Nous appelons conventionnellement ce double rapport temporel-concessif le rapport à *peine-déjà*.

1.2 La problématique

Ces structures suscitent des questions concernant leur origine et leur fonctionnement syntaxique. Leur émergence, d'abord, est mystérieuse. S'interroger sur leur apparition, c'est chercher à comprendre comment l'adverbial à *peine*, autrefois un syntagme prépositionnel, a pu devenir le marqueur d'un lien entre deux propositions, avec une valeur temporelle. La coexistence de ces structures incite par ailleurs à se demander si elles dérivent les unes des autres. Leur statut syntaxique pose également un problème : elles paraissent à première vue interchangeables, mais ont-elles un fonctionnement syntaxique commun ? Notre étude traite en premier lieu la question diachronique, et cherche dans un second temps à porter un éclairage sur la question syntaxique.

En se basant sur l'idée couramment admise que l'élaboration de la phrase complexe se fait diachroniquement par passage de structures parataxiques à des structures hypotaxiques [Tesnière 1982, Combettes 2002], on pense généralement que les constructions '*à peine* P_1, P_2 ' et '*à peine* P_1 et P_2 ' ont donné naissance, par ritualisation, à '*à peine* P_1 que P_2 '. Dans ce cas, la parataxe aurait généré, sinon de l'hypotaxe, du moins une structure plus grammaticalisée marquée morphologiquement par le *que*.

Cette hypothèse suscite cependant des objections. Les données de corpus⁵, notamment, fournissent des indices qui incitent à la mettre en cause. '*À peine* P_1 que P_2 ' est, à toutes les époques, la construction de loin la plus répandue⁶; en outre, elle semble apparaître plus précocement que les autres. Voici les premières attestations que nous avons trouvées :

- (9) **A peine** pouoit avoir la femme finée sa raison **que** les bourgeois et les bourgoises crierent que tuit y avoient esté, quant Berinus l'espousa: [anonyme, *Bérinus*, 1350-1377 <DMF>
- (10) **A paine** eust mis cestui fin a ses parolles **que** celui qui premier avoit parlé print a repliquer, par impacience de ouir reprochier ses faultes, et dist: LE PEUPLE. [Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, 1422 <DMF>

L'hypothèse mentionnée pêche également par le fait qu'elle n'aide pas à comprendre comment à *peine*, syntagme prépositionnel signifiant à cette époque '*avec peine*'⁷, a pu se mettre au service d'un lien temporel entre propositions.

L'existence d'une structure parente (formellement et sémantiquement) invite également à mettre en doute cette hypothèse. En effet, on peut exprimer le télescopage temporel sans recourir à à *peine* :

- (11) Le dîner **n'était pas fini que** là, sous les yeux de ma mère, nous nous mettions de nouveau à jouer. [geneprovence.blogspot.com/2007/01/les-enfants-dans-la-provence-dhier.html]

La seule différence sémantique entre la structure de (11) et '*à peine* P_1 que P_2 ' tient à la différence entre la simple négation et à *peine*. Les recherches de Ducrot [1972, 1980] ont montré que à *peine* présente à la fois une orientation informative positive et une orientation argumentative négative. Si l'assertion « je suis à peine en retard » donne l'information d'un retard bien réel, si léger soit-il, elle permet pourtant les mêmes enchaînements que l'assertion négative « je ne suis pas en retard », comme par exemple : « donc, inutile de me presser ». Bassano [1991] a mis en évidence, sur la base de tests, que la valeur

argumentative de *à peine* est plus fortement ressentie que sa valeur informative. *À peine* peut de la sorte prendre la place d'une négation atténuée. Ainsi s'explique la parenté entre '*à peine P₁ que P₂*' et la structure de (11), que nous appelons '*(nég) P₁ que P₂*'.

Selon l'hypothèse que nous proposons, la structure '*à peine P₁ que P₂*' peut se décrire par l'assimilation de *à peine* dans '*(nég) P₁ que P₂*', *à peine* venant y prendre la place de la négation. Synchroniquement, cette analyse semble défendable. Notre étude vise à vérifier si elle se confirme diachroniquement, c'est-à-dire si on peut attester que '*à peine P₁ que P₂*' est apparue en intégrant *à peine* dans la structure '*(nég) P₁ que P₂*'.

2 L'origine de '*à peine P₁ que P₂*'

2.1 La structure '*(nég) P₁ que P₂*'

2.1.1 Avant de chercher à comprendre comment *à peine* a pu s'y intégrer, il convient d'abord d'examiner de plus près la structure '*(nég) P₁ que P₂*'. Elle se caractérise par les traits suivants : une première proposition, négative et conjuguée à un temps composé (temps de l'*accompli*), exprime un procès non encore terminé, et une deuxième proposition, introduite par *que*, se trouve dans un rapport sémantique de télescopage temporel avec la première (*e₂* commence avant que *e₁* soit achevé). La structure peut se présenter sous différentes formes, dont l'exemple (11) et les suivants donnent un échantillon :

- (12) Le boulanger **n'avait pas encore dégrafé** les rideaux de fer de sa boutique **que** déjà le village était assiégé, bâillonné, hypnotisé, mis dans l'impossibilité de bouger. [René Char, *Fureur et mystère*, 1948 <Frantext>]
- (13) **Je n'ai pas plutôt lâché** cette phrase **que** je la regrette. [Françoise Dorin, *Les Vendanges tardives*, 1997 <Frantext>]
- (14) **Nous n'étions pas plus tôt assis que** nous vîmes entrer un majestueux vieillard dont le visage admirable était comme auréolé de cheveux blancs. [André Gide, *Ainsi soit-il ou les Jeux sont faits*, 1951 <Frantext>]

2.1.2 Les formulations en *pas plutôt/pas plus tôt... que* des exemples (13)⁸ et (14) retiennent notre attention. A l'instar de formulations en *pas sitôt/pas si tôt... que* (rares de nos jours), elles se rencontrent de plus en plus fréquemment au fur et à mesure que l'on remonte dans le temps :

- (15) Toutesfois **il ne fut pas plus tost arrivé** en Thessalie, **que** le Duc de Sparthe apres avoir pourveu aux places de ce costé là, estant secrettement party une nuit, s'y en alla en toute diligence, afin de le prevenir, et luy faire teste, s'il se mettoit en effort d'y entrer. [Blaise de Vigenère, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec* [trad.], 1577 <Frantext>]

Au XVI^e siècle, la construction en *pas si tôt... que* représente même la forme majoritaire de la structure :

- (16) Mais **il ne fut pas si tost dehors que** le cleric, qui ne dormoit pas, n'allait fermer et barrer ledit huix tres bien au dedans, cuidant que la femme fut encor à l'ostel [Philippe de Vigneulles, *Les Cent Nouvelles nouvelles*, 1515 <Frantext>]

Cela donne à penser que l'une des origines possibles de la structure '*(nég) P₁ que P₂*' est à chercher dans des constructions comparatives. De fait, aux XII^e et XIII^e siècles sont déjà attestées des constructions comparatives en *si tôt et plus tôt* :

- (17) **Plus tost que** li forestiers pot / Le jor vëoir, les esveilla, [Chrétien de Troyes, *Guillaume d'Angleterre*, XII^e siècle]
- (18) Mais **si tost** se mist a la veie / **Cum** l'aube des jor aparut [Chronique des Ducs de Normandie par Benoît, XII^e siècle]

Parmi elles se trouvent des formulations négatives présentant déjà la forme de la structure '(*nég*) P_1 que P_2 ' :

- (19) **il n'ot pas plus tost dit** et le mot **mis a fin**, **Que** sailli de la chambre . . Berart
[*Gaufray*, chanson de geste, vers le milieu du XIII^e siècle]
- (20) **Si tost n'en fut Pirrus alé / Come** ele a son pere mandé [Benoît de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie*, XII^e siècle]

Par leur forme négative, les comparatives des énoncés (19) et (20) expriment une succession télescopée d'événements. La formule '*pas plus tôt P_1 que P_2* ' nie l'antériorité de e_1 par rapport à e_2 . De l'antériorité niée, on infère la simultanéité des deux événements, ou même la postériorité de e_1 . Avec un temps composé dans P_1 , c'est la fin du procès e_1 qui est mise en rapport avec le procès e_2 : on nie que la fin de e_1 ait eu lieu avant le début de e_2 . C'est ce que montre (19) : l'acte de parole (e_1) n'est pas fini au moment où Bérart sort de la chambre (e_2). Avec une comparaison négative du type '*pas aussi tôt P_1 que P_2* ', c'est à la fois la simultanéité et l'antériorité de e_1 par rapport à e_2 qui sont niées. On infère donc la postériorité de e_1 . Si P_1 est conjugué à un temps de l'accompli, c'est l'achèvement de e_1 qui est postérieur au début de e_2 ; autrement dit, e_2 commence avant que e_1 soit achevé (20).

2.1.3 Au XVI^e siècle, à côté d'énoncés d'origine comparative, notre structure '(*nég*) P_1 que P_2 ' se manifeste également, quoique plus rarement, sous une forme qui se caractérise par la négation d'une indication de temps en P_1 . Comme on le voit dans les exemples suivants, il s'agit de nier que le cap d'une durée minimale ait été franchi au moment de e_2 ⁹.

- (21) Et, incontinent qu'il fut party, sa femme envoya querir son homme, lequel **ne fut pas demie heure** avecq elle **que** voicy venir le mary, qui frappa bien fort à la porte. [Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, 1550 <Frantext>]
- (22) Alfonse **ne fut pas un an** en cet exil **que** la melancholie luy engendra une fiebvre [François d'Amboise, *Les Neapolitaines : comedie Française Facecieuse*, 1584 <Frantext>]

Cette branche de la structure '(*nég*) P_1 que P_2 ' trouve probablement son origine dans une construction déjà présente au XII^e siècle, quoique qualifiée de « rare » dans la grammaire de l'ancien français de Buridant [2000] :

- (23) Ja ainz n'iert vespre ne le soleil cochant / Que il orra une novele grant / Dont mout sera corrocié et dolant [La *Prise d'Orange*, fin XII^e < Buridant >]
- (24) Il **n'orent mie quatre lieues alé / Qu'**an mi la voie ont un vilain trové. [Le *Charroi de Nîmes*, première moitié du XIII^e siècle < Buridant >]

Les deux propositions de cette construction décrivent « deux procès en interdépendance, dont l'un est donné comme ne pouvant se réaliser sans l'autre » [Buridant 2000 : 612]. Autrement dit, « un premier procès n'a pas le temps d'être pleinement accompli sans l'irruption d'un second procès » [*ibid.*] Lorsque P_1 est au passé, comme en (24), l'énoncé présente déjà la forme de notre structure. Il met en rapport la négation d'une indication temporelle avec un procès qui commence prématurément. En (24), cette indication de temps est exprimée métonymiquement : la première proposition indique qu'*ils n'avaient pas eu le temps de parcourir quatre lieues*.

2.1.4 Il paraît donc légitime de penser que les origines de la structure '(*nég*) P_1 que P_2 ' se trouvent dans les structures comparatives du §2.1.2, et dans la tournure du §2.1.3 comportant en P_1 la négation d'une indication temporelle. Selon nos recherches effectuées dans Frantext, il faut attendre le XVII^e siècle pour que la structure '(*nég*) P_1 que P_2 ' puisse se détacher de ces origines et être formulée sans autre indication temporelle que celle donnée par le temps verbal :

- (25) Tes regards **n'eurent pas examiné** les miens /**Que** je me retrouvay dans mes premiers liens : [Théophile de Viau, *Œuvres poétiques*, 1623 <Frantext>]

C'est à peu près à la même période que la négation en *pas encore* apparaît dans la structure ; *encore* y confirme l'interprétation temporelle de la négation :

- (26) Caliste **n'avait pas encore** achevé, **qu'**ils entendirent tous deux frapper à la porte, [...] [Vital d'Audiguier, *Histoire trage-comique de nostre temps*, 1624 <Frantext]

2.2 Intégration de *à peine* dans la structure '(*nég*) P_1 que P_2 '

Comme on l'a vu en (9), la première attestation trouvée de la structure '*à peine* P_1 que P_2 ' remonte au milieu du XIV^e siècle. C'est dire que *à peine* est entré très tôt dans la structure '(*nég*) P_1 que P_2 ', s'y intégrant à une époque où celle-ci nécessitait la présence d'une indication temporelle explicite, soit par des formules de type comparatif en '*pas plus tôt* P_1 que P_2 ' et '*pas si tôt* P_1 que P_2 ', soit avec la négation d'une indication de temps. Comment expliquer cette entrée précoce de *à peine*, qui, rappelons-le, est encore ressenti à cette époque comme un syntagme prépositionnel pourvu de la valeur '*avec peine*' ?

2.2.1 La structure '*à peine pouvoir* P_1 que (*nég-subj*) P_2 '

L'influence d'une autre structure en *que* contenant *à peine* peut fournir un élément de réponse. En effet, avant même que *à peine* soit intégré dans la structure '(*nég*) P_1 que P_2 ', on le rencontre fréquemment dans des énoncés de ce genre :

- (27) **a peinne** peut l'en parler **que** en ne die : « Que dyable y ait part ! » [Jean de Joinville, *Mémoires ou Vie de saint Louis*, entre 1305 et 1309]
(28) **a painnes** puis je aler pissier **que** trois ou quatre gardes ne soient sur mi. [Jean Froissart, *Chroniques I*, 1369-1400]

Cette structure se rencontre également dans une version négative sans *à peine* : '(*nég*) *pouvoir* P_1 que (*nég-subj*) P_2 ' :

- (29) **car nulz chevaliers, ne povres ne richez, ne peut revenir que il ne soit honni** se il lesse en la main des Sarrazins le peuple menu Nostre Seigneur en la quel compaignie il est alé. [Jean de Joinville, *Mémoires ou Vie de saint Louis*, entre 1305 et 1309]

Au point de vue formel, cette structure particulière comprend une première proposition contenant le verbe *pouvoir* suivi d'un infinitif et associé à une négation (ou à *à peine*) ; cette P_1 présente un aspect itératif ou générique. La deuxième proposition (P_2) est introduite par *que*, elle est au subjonctif et contient une négation. Au plan sémantique, la structure met en jeu un événement e_1 (évoqué dans P_1) présenté comme impossible sans une conséquence e_2 décrite dans P_2 (avec *à peine*, e_1 est présenté comme quasi-impossible). La structure exprime donc de manière négative qu'un événement e_1 cause nécessairement (ou quasi-nécessairement) une conséquence e_2 . On peut la paraphraser par une formulation en *sans que* : '*ne pas pouvoir* P_1 sans *que* P_2 '. Il faut signaler au passage un rendement sémantique caractéristique de cette structure : e_2 est une conséquence non attendue, et même généralement non souhaitée, de e_1 ¹⁰.

Comme dans la structure temporelle '*à peine* P_1 que P_2 ', *à peine* joue ici le rôle d'une négation atténuée. Il est cependant important de remarquer que la structure en *pouvoir* exploite le sens '*avec peine*' du syntagme prépositionnel *à peine* : e_1 peut *à peine* se produire que e_2 n'advienne peut se paraphraser : e_1 **de la peine** *à pouvoir se produire* (ou *c'est avec peine* que e_1 peut se produire) sans *que* e_2 advienne. Cela explique de manière convaincante la présence de *à peine* dans cette structure.

Nous formulons donc l'hypothèse que cette structure plus ancienne contenant *à peine* a joué un rôle dans l'émergence de la structure '*à peine* P_1 que P_2 '. Mais constater l'existence de cette autre structure en *à peine* ne suffit pas, encore faut-il chercher à comprendre comment elle a pu exercer une influence sur la structure temporelle '*à peine* P_1 que P_2 ', autrement dit comment elle a pu aider à l'intégration de *à peine* dans '(*nég*) P_1 que P_2 '.

2.2.2 Rapprochements entre les constructions '(*nég*) pouvoir P_1 que (*nég-subj*) P_2 ' et '(*nég*) P_1 que P_2 '

2.2.2.1 Ce phénomène de contamination d'une structure par l'autre s'explique probablement par certaines similitudes formelles et sémantiques.

Formellement, les deux structures ont en commun une P_1 négative (ou comportant à *peine*), et une P_2 introduite par *que* – leurs différences étant que dans l'une des structures on a une P_1 contenant *pouvoir* et une P_2 négative au subjonctif, tandis que l'autre a une P_1 avec un verbe conjugué à un temps de l'accompli, et une P_2 affirmative à l'indicatif.

Au point de vue sémantique, elles présentent également des ressemblances. Les événements exprimés par P_1 et *que* P_2 y sont successifs dans les deux structures (e_1 commence avant e_2). En outre, certains traits sémantiques de '(*nég*) P_1 que P_2 ' peuvent être considérés comme la transposition sur l'axe temporel de traits sémantiques attachés à la structure '(*nég*) pouvoir P_1 que (*nég-subj*) P_2 '. L'événement e_2 télescopant l'achèvement de e_1 dans la structure '(*nég*) P_1 que P_2 ' peut être vu comme un événement non attendu si tôt, transposition sur l'axe temporel de la conséquence non attendue, non souhaitée, de la structure '(*nég*) pouvoir P_1 que (*nég-subj*) P_2 '.

De plus, certains énoncés de la structure '(*nég*) pouvoir P_1 que (*nég-subj*) P_2 ' sont susceptibles d'une interprétation temporelle. Prenons l'exemple (27) : « a peine peut l'en parler que en ne die : Que dyable y ait part ! » Cet énoncé paraîtrait peu approprié pour rendre compte d'une habitude consistant à proférer les paroles « que dyable y ait part ! » à la fin d'un long discours. En effet, on ne dirait pas dans ce cas que les personnes évoquées ont à *peine* pu parler sans les prononcer. Pour que l'énoncé soit pertinent, il convient que ces personnes invoquent « que dyable... » dans les premiers instants de leur prise de parole, ce qui suscite alors une interprétation temporelle assez proche de celle de '(*nég*) P_1 que P_2 '.

Un autre rapprochement est possible lorsque la structure 'à *peine* pouvoir P_1 que (*nég-subj*) P_2 ' use de verbes comme *commencer* ou *finir* dans P_1 . Dans ce cas en effet, la structure se prête à une interprétation temporelle, très proche de celle de 'à *peine* P_1 que P_2 '.

- (30) À peine peut-il commencer à parler qu'il ne se mette à tousser.
À peine peut-il finir de parler que les auditeurs ne crient.

Pour des énoncés comme ceux de (30), la paraphrase en *sans* reste bien sûr applicable (comme pour les autres exemples de la structure),

- (31) À peine peut-il commencer à parler sans se mettre à tousser.
À peine peut-il finir de parler sans que les auditeurs crient.

mais on peut récupérer aussi l'interprétation suivante, conforme à la structure temporelle :

- (32) À peine commence-t-il à parler qu'il se met à tousser
À peine finit-il de parler que les auditeurs crient

C'est la quasi-impossibilité de commencer ou de finir e_1 qui est mise en rapport avec la conséquence e_2 , on comprend donc que e_2 télescope le début ou la fin de e_1 . L'interprétation reste générique ou itérative ('chaque fois qu'il commence à parler'), ce qui n'est nullement incompatible avec 'à *peine* P_1 que P_2 ', comme on peut le voir dans l'exemple (1).

2.2.2.2 L'existence d'énoncés « hybrides » ou intermédiaires, empruntant des caractéristiques aux deux structures '(*nég*) pouvoir P_1 que (*nég-subj*) P_2 ' et '(*nég*) P_1 que P_2 ' met au jour des points de tangence qui attestent également de leur parenté. En voici un exemple :

- (33) Et ne l'eu pas si tost avalée que ne me sentisse en trestout tel estat que je me suis
trouvée quand mes aultres enfans ay porté. [*Cent nouvelles nouvelles*, 1456-
1467>DMF]

Dans cet énoncé, P_1 présente les traits formels de la structure temporelle '(*nég*) P_1 que P_2 ', alors que P_2 est construite avec le subjonctif et la négation typiques de la construction '(*nég*) pouvoir P_1 que (*nég-subj*) P_2 '. Sémantiquement, on peut penser à un cumul des traits sémantiques de l'une et de l'autre

structures : l'énoncé met en rapport l'achèvement d'un événement e_1 avec un fait e_2 inévitable et lui succédant prématurément.

L'exemple suivant est encore plus proche de la structure '(nég) P_1 que P_2 ' : le seul trait qui l'en distingue est la négation dans P_2 , empruntée à la structure '(nég) pouvoir P_1 que (nég-subj) P_2 ' :

- (34) Elle n'eut pas si tost tourné les talons que sa maistresse ne fut guidée en la chambre ou son serviteur estoit [*Cent nouvelles nouvelles*, 1456-1467 <DMF>]

2.2.2.3 En résumé, certains traits formels et sémantiques communs aux deux structures ainsi que plusieurs exemples attestant de formulations hybrides permettent de confirmer l'hypothèse selon laquelle la structure 'à peine pouvoir P_1 que (nég-subj) P_2 ' aurait favorisé l'émergence de la structure 'à peine P_1 que P_2 ', c'est-à-dire l'intégration de à peine dans '(nég) P_1 que P_2 '.

D'ailleurs (est-ce un pur hasard ?) la première occurrence trouvée de la structure 'à peine P_1 que P_2 ' conserve encore un des traits constitutifs de la structure 'à peine pouvoir P_1 que (nég-subj) P_2 ', l'auxiliaire *pouvoir* en P_1 ¹¹.

- (9) A peine pouoit avoir la femme finee sa raison que les bourgeois et les bourgeoises crierent que tuit y avoient esté, quant Berinus l'espousa: [anonyme, *Bérinus*, 1350-1377 <DMF>]

Si, après une P_1 comme celle-ci, on avait *que les bourgeois ne criassent...*, l'énoncé se rangerait dans la structure 'à peine pouvoir P_1 que (nég-subj) P_2 ' et garderait une interprétation itérative de P_1 (*chaque fois qu'elle avait fini...*), mais la P_2 au passé simple de l'indicatif, sans négation, force une interprétation semelfactive et factuelle, et rattache sans conteste l'énoncé au paradigme de 'à peine P_1 que P_2 '.

Notre hypothèse sur l'émergence de 'à peine P_1 que P_2 ' paraît donc se confirmer : la structure résulte vraisemblablement de l'intégration de à peine dans '(nég) P_1 que P_2 ', aidée par la « contamination » de 'à peine pouvoir P_1 que (nég-subj) P_2 '¹².

3 Les autres structures temporelles en à peine

3.1 Les structures 'à peine P_1 , et P_2 ', 'à peine P_1 , P_2 ' et ' P_2 , à peine P_1 '

Il reste à s'interroger sur les autres structures temporelles en à peine, 'à peine P_1 , et P_2 ', 'à peine P_1 , P_2 ' et ' P_2 , à peine P_1 '. Leurs occurrences sont beaucoup moins nombreuses que celles de 'à peine P_1 que P_2 '. Sur la base des recherches menées dans les différentes bases de données textuelles, il semble qu'elles apparaissent plus tardivement (pas avant la fin du XVI^e siècle). Voici les premières occurrences trouvées de 'à peine P_1 , P_2 ' et 'à peine P_1 , et P_2 '

- (35) C'est merveille comme la coutume, en ces choses indifférentes, plante aisément et soudain le pied de son autorité. **A peine** fusmes nous un an, pour le dueil du Roy Henry second, à porter du drap à la cour, il est certain que desjà, à l'opinion d'un chacun, les soyes estoient venuës à telle vilité que, si vous en voyez quelqu'un vestu, vous en faisiez incontinent quelque homme de ville. [Michel de Montaigne, *Essais*, 1592 <Frantext>]
- (36) Le chef pousse des vœux dans le vague des airs / capables d'attendrir la bronze et les rochers. / Destin, puisque ton bras soutient la tyrannie, / puisque tu me deffends de garder l'Ausonie, / souffre que je la perde, et sensible à mes pleurs / ne force point mes yeux d'éclairer ses malheurs. / **A peine** du destin sa voix est écoutée, / le murmure des vents et la vague agitée / trahissent sa retraite, et les cables tendus / font par tout resonner des sifflemens aigus. [Georges de Brébeuf, *La Pharsale de Lucain ou les Guerres civiles de César et de Pompée* [trad.], 1654 <Frantext>]

- (37) L'astre **à peine** aux mortels a montré sa lumière : / **Et** desja je le trouve au bout de sa carrière. [Jean Desmarest de Saint-Sorlin, *Clovis ou la France chrestienne*, 1657 <Frantext>]
- (38) **A peine** ces funestes paroles frappent leurs oreilles, **et** déjà ils courent aux armes, assemblent les capitaines et ordonnent qu'on se hâte de sortir du camp pour éviter cet incendie. [Fénelon, *Les Aventures de Télémaque*, 1699 <Frantext>]

La structure ' P_2 , à peine P_1 ' est encore plus rare que les autres, et donc très difficile à suivre sur Frantext. On peut seulement assurer qu'elle existe déjà en 1730 :

- (7) Monsieur, c'est par galanterie que vous faites l'impatient, **à peine** êtes-vous arrivé. [Marivaux, *Le Jeu de l'amour et du hasard*, 1730 <Frantext>]

Il est vraisemblable que ces structures, dans lesquelles P_2 n'est pas introduite par *que*, ont pu apparaître par référence à la construction dominante '*à peine P_1 que P_2* ', en coordonnant et en juxtaposant des propositions reliées sémantiquement par le même rapport à *peine-déjà*. En conséquence, contrairement à '*à peine P_1 que P_2* ', qui force en quelque sorte ce rapport, les énoncés de la forme '*à peine P_1 , et P_2* ' ou '*à peine P_1 , P_2* ' n'expriment pas tous le rapport à *peine-déjà*, et une interprétation de leur contenu propositionnel est nécessaire pour établir leur appartenance à ce paradigme. Les deux énoncés suivants en témoignent, qui ne relèvent pas de nos structures, tout en en présentant la forme :

- (39) Mais à peine furent-ils écoutez, on n'entendoit de tous côtes que des cris et des menaces. [René de Vertot, *Histoire des révolutions*, 1719 <Frantext>]

Les deux propositions de (39) sont des indépendantes simplement juxtaposées, décrivant des faits concomitants et non successifs, le contenu de P_2 fournissant implicitement une explication à celui de P_1 . Le sens de *à peine* en P_1 est celui d'un simple quantifieur, sans valeur temporelle. De même en (40) :

- (40) A peine connaissons-nous l'homme, à peine nous connaissons-nous nous-mêmes et nos facultés, et nous voulons raisonner d'un être inaccessible à tous nos sens ! [Paul-Henri d'Holbach, *Système de la nature*, 1770 <Frantext>]

Dans cet exemple, les propositions sont incontestablement dans un rapport concessif, mais il n'est pas possible de récupérer un lien temporel de télescopage, sauf à solliciter exagérément le texte.

3.2 Structures en *à peine que*

Afin de compléter cet aperçu des constructions temporelles en *à peine*, il faut mentionner l'existence des structures en *à peine que*. Leur émergence est difficile à dater, du fait qu'elles relèvent plutôt de situations de parole spontanée (oral, *tchats* sur internet), pour lesquelles on ne dispose pas d'archives anciennes. La première occurrence trouvée dans Frantext date de 1884, et est tirée d'un dialogue romanesque contrefaisant un oral « populaire » :

- (41) et **à peine que** nous avons été sur la rive, il m'a forcée si vite, que je n'ai pas même su ce qu'il faisait. [Guy de Maupassant, *Contes et nouvelles*, 1884 <Frantext>]

On rencontre trois constructions. Celle de (41), '*à peine que P_1 , P_2* ' (variante de '*à peine P_1 , P_2* '), semble la plus fréquente, mais les occurrences de ' *P_2 à peine que P_1* ' (variante de ' *P_2 , à peine P_1* ') et de '*à peine que P_1 que P_2* ' (variante de '*à peine P_1 que P_2* ') ne sont pas rares :

- (42) Je me sens déjà mal de dormir chez lui alors que mes parents me tape un caca nerveux **à peine qu'**il est rentré chez moi ! [internet]
- (43) Mais **à peine que** j'étais sorti **qu'**il recommençait à m'agonir, parce que j'avais disparu. [Louis-Ferdinand Céline, *Mort à crédit*, 1936 <Frantext>]

Seule la structure '*à peine P_1 et P_2* ' semble n'avoir pas de variante en *à peine que* ; nous n'en avons du moins pas trouvé d'exemples. La formule paraît d'ailleurs peu vraisemblable : '*à peine qu'il est arrivé et je suis parti*'.

4 Propriétés syntaxiques

Les structures en *à peine* posent encore la question de leur fonctionnement syntaxique. Pour chercher à y répondre, nous nous servons de la distinction entre micro- et macro-syntaxe, telle qu'elle est pratiquée par Berrendonner et le Groupe de Fribourg [Berrendonner 2002ab]. Voici en deux mots sur quoi se fonde cette distinction. De la micro-syntaxe relèvent les liens de rection entre morphèmes (accord, liage, etc.), servant à composer des syntagmes. Les éléments d'un syntagme nominal, ou d'une proposition, par exemple, entretiennent entre eux des liens d'ordre micro-syntaxique ; de même, une proposition subordonnée est reliée micro-syntaxiquement à sa principale. Au contraire, les rapports entre des segments non liés par la rection relèvent de la macro-syntaxe. Ces segments actualisent des *énonciations*, c'est-à-dire des actes de parole distincts et successifs, et leurs rapports peuvent être décrits en termes de routines praxéologiques. Dans le cas d'une structure constituée de deux propositions, il y a donc deux possibilités. Lorsque les propositions sont reliées entre elles par des liens relevant de la rection, la structure entière est une unité micro-syntaxique, comme dans les énoncés de (44) :

- (44) Plus il mange plus il grossit [<Savelli]
J'écris parce que je chante mal. [internet]

Au contraire, si les propositions n'entretiennent pas entre elles de liens rectionnels, chacune d'elles est une unité micro-syntaxique maximale actualisant une *énonciation*, et la structure qui les met en rapport est macro-syntaxique (45) :

- (45) N'y touchez pas, il est brisé. [Sully Prudhomme <Berrendonner]

Nous voulons chercher, pour chaque construction en *à peine*, des indices permettant de déterminer si le lien entre les deux propositions relève de la micro- ou de la macro-syntaxe.

Nous nous penchons d'abord sur **les structures en *à peine que*** du § 3.2, qui semblent à cet égard former une classe à part. Une particularité remarquable les distingue en effet des structures en *à peine*. Les propositions en '*à peine que*' peuvent être extraites en clivée :

- (46) **C'est à peine que** je l'ai dépassé **que** sa main m'a saisie brutalement par l'épaule et m'a fait pivoter. [internet]
(47) Alors cet homme disait qu'il avait chassé en vain le diable au nom de Jésus, **c'est à peine qu'**il a cité le sang de Jésus **que** le diable a disparu [internet]

Or, il est clair qu'on ne peut pas trouver d'énoncés en *c'est à peine est-il... que...*, ou *c'est à peine il est... que...*¹³ La possibilité d'extraction en clivée constitue en revanche un point commun entre les propositions en *à peine que* et certaines propositions subordonnées, en particulier temporelles :

- (48) Mais c'est vrai que c'est dès que tu l'aperçois qu'il faut y aller [internet]
(49) C'est quand elle est toute seule qu'elle ne veut plus s'arrêter ! [internet]

On peut penser, une fois encore, à un phénomène d'influence entre structures présentant des ressemblances formelles et sémantiques. Ainsi, les propositions en *à peine que* paraissent avoir avancé dans une voie qui les rapproche du fonctionnement de propositions régies introduites notamment par *quand, lorsque, dès que*, etc.¹⁴ Nous y voyons un indice de leur statut micro-syntaxique.

Quant aux structures en *à peine*, il semble nécessaire de les examiner une à une. Plusieurs indices permettent de penser que la structure '*à peine P₁ que P₂*' est micro-syntaxique, *i.e.* que le rapport entre P₁ et P₂ y relève de la rection. En premier lieu, elle peut être soumise globalement à l'interrogation partielle (50) et à divers types d'enchaînement, notamment dans une complétive (51) ou dans une relative (52) :

- (50) Pourquoi nos jeunes peintres, revenus d'Italie, ont-ils à peine passé quelques années à Paris, qu'ils peignent gris ? [Denis Diderot, *Réfutation suivie de l'ouvrage d'Helvétius intitulé l'Homme*, 1774 <Frantext]

- (51) Je crois que j'avais à peine treize ans que des « grandes femmes » me tendaient des traquenards pour me faire satisfaire je ne sais quoi que j'éveillais en elles. [Joseph Zobel, *La Rue Cases-Nègres*, 1950 <Frantext>]
- (52) Elles l'étendirent sur un riche canapé dans cet étalage, où à peine fut-elle, qu'elles entendirent monter son amant. [Antoine Hamilton, *Histoire de Fleur d'Épine*, 1719 <Frantext>]

Le fait que la structure 'à peine P_1 que P_2 ' force le rapport à *peine-déjà* entre les propositions qui la composent incite également à l'apparenter aux constructions micro-syntaxiques plutôt qu'aux séquences macro-syntaxiques. Un indice supplémentaire réside dans l'existence de la variante 'à peine que P_1 , que P_2 ', qui, comme on l'a vu, paraît manifester une parenté avec des structures rectionnelles.

Il faut s'interroger sur le statut du *que* dans cette structure. En effet, le *que* ne semble pas y fonctionner comme un subordonnant. La '*que P_2* ' ne présente pas les caractéristiques habituelles des subordonnées en *que* : elle ne peut notamment pas servir de réponse à une question, ni être extraite en clivée. Relisons l'énoncé (1) :

- (1) **A peine** un prix est-il décerné **qu'** aussitôt on fourbit ses armes pour le prochain combat. [Antoine Blondin, *Ma vie entre les lignes*, 1982 <Frantext>]

A partir de cet exemple, il paraît impossible de former une clivée (**c'est qu' aussitôt on fourbit ses armes qu'à peine un prix est décerné*) ou un échange dans lequel la '*que P_2* ' fournirait la réponse (*A peine quoi un prix est-il décerné ? / Quand un prix est-il décerné ? - *Qu' aussitôt on fourbit ses armes*). Dans notre structure, la '*que P_2* ' ne semble pas pouvoir être considérée comme une subordonnée. D'ailleurs, toute une tradition grammaticale décrit plutôt la structure 'à peine P_1 que P_2 ' (de même que ' *P_1 (nég) que P_2* ') comme un cas de subordination *inverse*, dont *que* serait le marqueur. Cette tradition s'appuie sur l'idée que la première proposition « est en réalité l'expression d'une circonstance » [Riegel & al. 2009] et que c'est la seconde proposition, introduite par *que*, qui « contient le fait principal » [*ibid.*]. Nous ne souscrivons pas non plus à cette analyse. La « subordination inverse » ne nous paraît pas un instrument de description syntaxique très convaincant. Elle a pour défaut principal de se servir du terme de « subordination » pour nommer des notions appartenant à des domaines qu'il vaudrait mieux ne pas mélanger : syntaxe, sémantique, structuration informationnelle¹⁵. Nous préférons penser que, dans cette structure, le morphème *que* marque simplement la continuité micro-syntaxique¹⁶ ; autrement dit, il indique un lien de type rectionnel entre les deux propositions de la structure, mais sans un rapport hiérarchique entre principale et subordonnée. Si l'on tient à une étiquette, on peut à la rigueur utiliser le terme de *corrélacion*, au sens d'Allaire [1982]¹⁷.

Qu'en est-il des autres structures ? Mettent-elles en rapport des propositions simplement juxtaposées ou coordonnées, ou y a-t-il eu une grammaticalisation aboutissant à un lien micro-syntaxique ? Plusieurs indices incitent à formuler pour 'à peine P_1 et P_2 ' l'hypothèse macro-syntaxique. Cette structure présente une tendance plus nette que les autres à contenir *déjà* dans P_2 , indiquant qu'elle ne suffit pas en soi à exprimer le rapport à *peine-déjà*. En outre, elle est la seule de nos structures qui ne connaisse pas, on l'a vu, une variante en 'à peine que [v. §3.2]. De plus, il ne paraît pas possible de trouver d'exemples où elle soit enchâssée. Enfin, l'exemple suivant montre qu'elle peut mettre en rapport deux actes énonciatifs distincts (une assertion et une exclamation), ce qui plaide également pour son statut macro-syntaxique :

- (53) A peine dix années se sont-elles écoulées depuis ces mémorables époques, et déjà quels heureux changemens ne voyons-nous pas dans l'organisation de toutes les parties qui composent ce bel ensemble de seize états ! [Michel Crèveœur, *Voyage dans la Haute Pensylvanie et dans l'État de New-York*, 1801 <Frantext>]

Par comparaison, on peut vérifier qu'un tel assemblage ne serait guère possible dans la construction micro-syntaxique 'à peine P_1 que P_2 ' : ??à peine dix années se sont-elles écoulées que déjà quels heureux changements ne voyons-nous pas dans ce bel état !

Pour la structure ‘à peine P_1 , P_2 ’, on n’a pas d’éléments décisifs permettant de trancher, mais la convergence de quelques indices pourrait faire pencher en direction de l’hypothèse micro-syntaxique. L’un de ces indices réside dans le fait que la structure peut se rencontrer en position enchâssée :

- (54) Inutile de dire qu’à peine était-il parti, elle allait en rejoindre d’autres. [Marcel Proust, *Le Temps retrouvé*, 1922 <Frantext>]

Un autre indice est fourni par des énoncés où le verbe de P_1 est conjugué au passé antérieur, temps verbal majoritairement employé dans des structures micro-syntaxiques :

- (55) A peine eut-il mis le pied sur les marches, il se souvint que Rachel habitait au-dessous ; et, dès qu’il fut au tournant, il chercha des yeux la porte : elle n’était pas fermée ! [Roger Martin du Gard, *Les Thibault*, 1922 <Frantext>]

On peut encore mentionner que, comme ‘à peine P_1 que P_2 ’, et contrairement à ‘à peine P_1 et P_2 ’, cette structure connaît une variante en ‘à peine que’. Par ailleurs, l’existence de la structure renversée ‘ P_2 , à peine P_1 ’ témoigne qu’il est possible de déplacer ‘à peine P_1 ’ après P_2 , un peu à la manière d’une subordonnée. Il faut souligner d’ailleurs que la structure ‘ P_2 , à peine P_1 ’ donne quant à elle des indices plus forts en faveur de son statut micro-syntaxique. Sous cette forme, la structure met en présence des propositions qui sont nécessairement liées entre elles par le rapport à peine-déjà. De plus, elle apparaît de façon privilégiée dans des contextes d’enchâssement :

- (56) Or, l’organisation de la vie en société peut certainement se concevoir différemment. Il suffirait déjà que l’éthique qu’on s’efforce d’enseigner à l’école ne soit pas foulée aux pieds à peine arrive-t-on dans le monde des adultes. [presse]

Enfin, à peine y est toujours en début de P_1 , témoignant d’un fonctionnement qui semble se rapprocher de celui d’un subordonnant. Sur la base de ces quelques indices, nous faisons l’hypothèse que la structure asyndétique ‘à peine P_1 , P_2 ’ et son renversement ‘ P_2 , à peine P_1 ’, sont entrées dans un processus conduisant à un statut micro-syntaxique.

5 Synthèse et conclusion

La figure 1 présente un aperçu synthétique et chronologique des structures examinées dans cette étude :

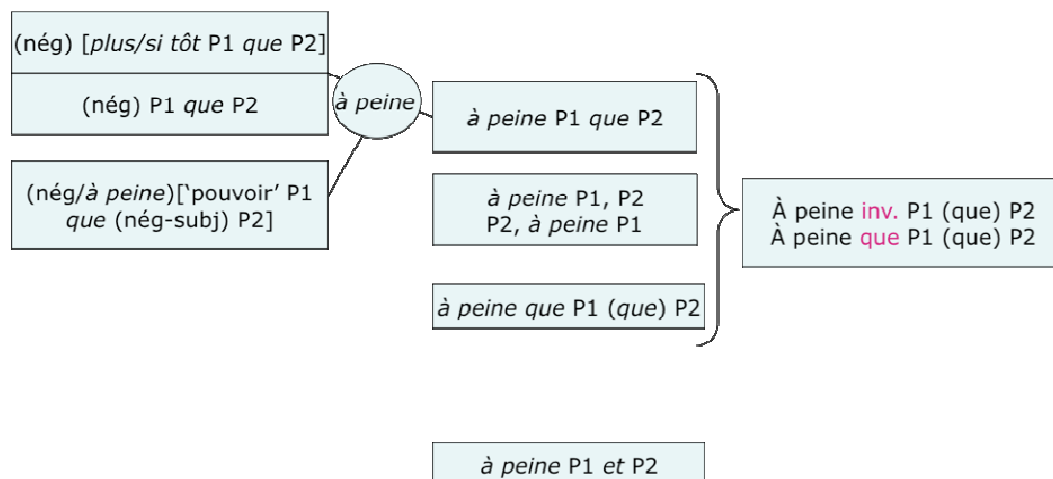


Figure 1 : L’origine et l’évolution des structures temporelles en à peine

Dans la colonne centrale, on peut observer, superposées, les structures en à peine qui coexistent de nos jours : ‘à peine P_1 que P_2 ’, la plus fréquente, est placée en haut, au-dessus des structures asyndétiques et des variantes en à peine que. ‘À peine P_1 et P_2 ’ est placée un peu à l’écart en dessous, du fait qu’elle est

moins grammaticalisée, et correspond à la simple coordination de deux propositions, sans lien micro-syntaxique. La colonne de gauche montre de manière très schématique les structures ayant permis l'apparition de 'à peine P_1 que P_2 ' : à peine s'est intégré dans une structure '(*nég*) P_1 que P_2 ' émanant notamment de structures comparatives négatives. Cette intégration a été facilitée par l'influence d'une structure non temporelle pouvant contenir à peine, 'à peine pouvoir P_1 que (*nég-subj*) P_2 '¹⁸.

Si l'on considère, dans la colonne centrale, les structures réunies par l'accolade, et si l'on se rappelle que dans les constructions en à peine la situation majoritaire est celle où à peine est en première place suivi de l'inversion, la coexistence des structures peut faire émerger un système régulier (schématisé dans la colonne à droite de l'accolade) qui se résume à une seule structure, avec deux lieux de variation : le *que* introduisant P_2 est facultatif, et le *que* qui suit à peine dans P_1 commute avec l'inversion. Cette situation est illustrée par les quatre énoncés suivants :

- (57) à peine **est-il** arrivé **que** je suis parti
à peine **est-il** arrivé, je suis parti
à peine **qu'il est** arrivé **que** je suis parti
à peine **qu'il est** arrivé, je suis parti

Cette régularité n'existe actuellement qu'à l'état de tendance. En effet, on l'a vu, à peine n'est que majoritairement (et non toujours) en première place, et il ne provoque pas obligatoirement l'inversion. L'avenir décidera si cette tendance est destinée à s'accroître encore pour donner naissance au système illustré à droite de la fig.1 et en (57).

En considérant le parcours de nos structures depuis le Moyen Age, on peut faire une autre observation. Le rapport syntaxique entre les propositions semble s'être inversé au cours du temps. Dans les structures anciennes de la colonne de gauche, c'est la *que* P_2 qui est régie. En atteste notamment le fait que la négation porte sur l'ensemble de la construction P_1 que P_2 . Pour les comparatives, on peut le paraphraser approximativement 'il est faux que e_1 ait eu lieu plus/si tôt que e_2 '. De même pour la structure en pouvoir : 'il est faux que e_1 puisse avoir lieu sans e_2 '. Dans la structure actuelle 'à peine P_1 que P_2 ', la *que* P_2 n'est plus subordonnée, mais se trouve dans un simple rapport micro-syntaxique de solidarité non-hiérarchisé avec P_1 (*corrélation*, au sens d'Allaire [1982]). Les structures 'à peine P_1 , P_2 ' et ' P_2 , à peine P_1 ' tendent au même fonctionnement. Les structures en à peine que manifestent déjà une tendance de P_1 à se comporter comme une subordonnée, tendance qui s'accroîtrait dans la situation émergente illustrée dans la colonne de droite de la figure. Schématiquement dit, dans ce parcours diachronique, la subordonnée se déplace d'un pôle à l'autre de la structure. Cela va de pair avec un changement de la fonction du *que* introduisant P_2 : de subordonnant, il devient ensuite marqueur de continuité micro-syntaxique, et pourrait devenir de moins en moins nécessaire au fur et à mesure que la P_1 se rapprocherait d'une subordonnée.

Le survol diachronique proposé dans cette étude montre qu'une structure syntaxique n'apparaît ni ne se développe de manière isolée, mais qu'elle est intégrée dans un système de structures qui interagissent avec elle. Son émergence et son évolution sont directement influencées par la cohabitation, la confrontation avec des structures qui partagent avec elle certaines caractéristiques (sémantiques et morphologiques). Ainsi '(*nég*) P_1 que P_2 ', structure spécialisée dans l'expression du « télescopage temporel » a pu émerger grâce à une convergence de formulations empruntées à diverses structures plus anciennes, notamment comparatives, présentant certaines similarités de sens et de forme. La coexistence de '(*nég*) P_1 que P_2 ' avec des structures binaires pouvant contenir à peine a contribué ensuite à créer 'à peine P_1 que P_2 '. L'existence de cette dernière a alors permis l'apparition de constructions juxtaposant ou coordonnant des propositions reliées par le même rapport sémantique. Enfin, la coexistence de ces structures et de variantes en à peine que tend à faire émerger une régularité qui pourrait à terme être interprétée comme une nouvelle structure... A chacune de ses étapes, ce parcours diachronique fournit une illustration du changement linguistique par les moyens de l'« analogie », telle que la concevait Saussure, pour qui l'analogie « a sa source unique dans les formes concurrentes » [Saussure, *Écrits de linguistique générale* : 189].

Références bibliographiques

- Allaire, S. (1982). *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*, Thèse de Rennes II, Service de reproduction des thèses, Université de Lille III : Champion
- Bassano, D. (1991). Opérateurs et connecteurs argumentatifs : une approche psycholinguistique. *Intellectica*, 11, 149-191. [en ligne] http://www.utc.fr/arco/publications/intellectica/n11/11_08_Bassano.pdf.
- Béguelin, M.-J. (2003). Variations entre macro- et micro-syntaxe : de quelques phénomènes de grammaticalisation. *Macro-syntaxe et pragmatique, L'analyse linguistique de l'oral*, A. Scarano éd. Firenze : Bulzoni, 111-131.
- Béguelin, M.-J. & Corminboeuf, G. (2005). De la question à l'hypothèse : aspects d'un phénomène de coalescence. *Les états de la question*, C. Rossari & al. éds. Québec : Nota bene, 67-89.
- Benzitoun, C. (2006). *Description morphosyntaxique du mot quand en français contemporain*. Thèse de Doctorat, Université Aix-Marseille I.
- Berrendonner, A. (2002a). Les deux syntaxes. *Verbum*, XXIV, 1-2, 23-36.
- Berrendonner, A. (2002b). Morpho-syntaxe, pragma-syntaxe et ambivalences sémantiques. *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, L. Andersen et H. Nølke éds. Bern : Lang, 23-41.
- Berrendonner, A. (2008). L'alternance *que* / *#*. Subordination sans marqueur ou structure périodique ? *Modèles syntaxiques*, D. Van Raemdonck (dir). Bruxelles : Lang.
- Buridant, C. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : SEDES.
- Combettes, B. (2002). Aspects de la grammaticalisation de la phrase complexe en ancien et en moyen français. *Verbum*, XXIV, 109-128.
- Corminboeuf, G. (2009). *L'expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Deulofeu, H.-J. (1988). Syntaxe de *que* en français parlé et le problème de la subordination. *RSFP* 8, 79-104.
- Deulofeu, H.-J., (1999b), *Recherches sur les formes de la prédication dans les énoncés assertifs en français contemporain (le cas des énoncés introduits par le morphème que)*. Thèse d'Etat, Université de Paris III.
- Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- Ducrot, O. (1980). *Les Echelles argumentatives*. Paris : Minuit.
- Rouquier, M. (2002). Les constructions liées : "c'est une saine occupation que l'horticulture". *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XCVII-1, 153-186.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., & Rioul R. (2009). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Savelli, M.-J. (1993), *Contribution à l'analyse macro-syntaxique, les constructions siamoises du type : plus v1, plus v2*. Thèse de Doctorat, Université de Provence.
- Saussure, F. de, *Écrits de linguistique générale*, éd. par Bouquet S. & Engler R. (2002). Paris : Gallimard.
- Tobler, A., Lommatzsch, E. (1969). *Altfranzösisches Wörterbuch*, VII. Wiesbaden: Franz Steiner Verlag.

Corpus en ligne

- Base de français médiéval (BFM) (<http://bfm.ens-lsh.fr/>)
- Dictionnaire de Moyen français (DMF) (<http://atilf.atilf.fr/dmf.htm>)
- Frantext (<http://www.frantext.fr/>)

¹ Nous avons délibérément écarté de la liste des « structures temporelles en *à peine* » les énoncés de la forme '*à peine P₁, quand P₂*' :

Il venait **à peine** d'entendre tinter les dix coups à une horloge de monument voisin, **quand** il crut l'apercevoir de très loin, traversant aussi le jardin d'un pas rapide, comme une ouvrière pressée qui se rend à son magasin. [Guy de Maupassant, *Notre cour*, 1890 <Frantext>]

Ils nous semblent correspondre à la simple présence de *à peine* dans une structure existant indépendamment de cet adverbial. Voici un autre exemple (exempt de *à peine*) de cette structure parfois dite en « *quand inverse* » :

Frédéric marchait sur la route, quand tout à coup une sentinelle croisa la baïonnette. [Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, 1869 <Frantext>]

Nous avons pu observer que la présence de *à peine* dans *P₁* n'apporte aucune modification particulière au fonctionnement de cette structure. Il ne nous paraît donc pas justifié de considérer '*à peine P₁, quand P₂*' comme une construction en tant que telle.

² Seule la construction '*P₂ à peine P₁*' fait exception : *à peine* y est toujours en début de proposition.

³ Il peut aussi exprimer la précocité de l'événement exprimé dans *P₂* par rapport à un repère temporel en *P₁*, v. (4).

⁴ Ce rapport concessif semble attester l'existence d'un *topos* selon lequel, dans une succession d'événements, une étape doit se terminer avant le début de la suivante.

⁵ Les recherches d'occurrences nécessaires à la présente étude ont été faites principalement au moyen de trois bases de données en ligne : Frantext, la Base de Français Médiéval (les premières recherches ont été effectuées en 2007, à un moment où cet outil était encore disponible) et le Dictionnaire de Moyen Français. Ces recherches ont été complétées par des renseignements pris dans des ouvrages tels que Tobler & Lommatsch [1969] et Buridant [2000].

⁶ Cette affirmation s'appuie sur une dizaine de sondages effectués dans Frantext, du XVI^e au XX^e siècle (le nombre important d'occurrences de *à peine* dans Frantext ne permettant pas un comptage exhaustif). Les résultats permettent d'estimer que '*À peine P₁ que P₂*' est au moins dix fois plus fréquente que les autres structures réunies. Pour n'en donner qu'un exemple, entre 1990 et 1994 on compte 67 occurrences de '*à peine P₁ que P₂*', pour 2 occurrences de '*à peine P₁ et P₂*' et 2 de '*à peine P₁, P₂*'.

⁷ *A peine* conserve cette valeur au moins jusqu'au XVII^e siècle (à côté des valeurs '*sous peine de*' pour *à peine de*, et '*peu s'en faut que*' pour *à peine que*).

⁸ Selon les recherches menées dans Frantext, dans cette structure, la graphie *plutôt* apparaît en 1667.

⁹ A noter que cette notion de faible durée est forcée par la structure : un énoncé comme *ça n'avait pas duré trois millions d'années, que P₂* fait calculer un contexte où *trois millions d'années* est une quantité faible : il s'agit d'astronomie, ou le locuteur est un habitant de Sirius...

¹⁰ Cette caractéristique est probablement liée au sémantisme du verbe *pouvoir* associé à la négation : « *je ne peux pas faire e* » sous-entend au minimum que je pourrais vouloir le faire... Donc, dire « *je ne peux pas faire e₁ que e₂ n'en résulte* » sous-entend probablement « *je voudrais pouvoir faire e₁ sans subir la conséquence e₂* ».

¹¹ On peut noter en outre que l'auxiliaire *pouvoir* porte ici sur le verbe *finir*, qui favorise, comme on l'a vu au §2.2.2.1, un rapprochement sémantique entre les deux structures.

¹² Parmi les faits ayant pu favoriser l'émergence de '*à peine P₁ que P₂*', il faudrait encore signaler les énoncés de la forme '*à peine P₁ quand P₂*'. Ceux-ci, résultant de la présence de *à peine* dans une structure en « *quand inverse* » [voir la note 1], sont déjà attestés au XIV^e siècle. Ils ont donc peut-être précédé de peu l'émergence de '*à peine P₁ que P₂*' :

Il n'ot mie a peine bien finie sa parole, quant il vit venir ung chevalier [Le chevalier du papegau, XIV^e s.]
A peines ot s oroison feite, quant dex qui les dehez reheté [La vie de sainte Catherine d'Alexandrie, ~1300]

Ces formulations présentent avec la structure '*à peine P₁ que P₂*' des similarités formelles et sémantiques : on peut penser qu'elles ont pu jouer un rôle latéral dans son apparition, à moins que leur propre émergence soit redevable au même concours de circonstances qui a présidé à la naissance de '*à peine P₁ que P₂*'.

¹³ Nous avons vérifié cette intuition par des recherches de corpus, et il s'est effectivement avéré impossible de trouver de telles formulations.

¹⁴ On pourrait même être tenté de les considérer dès à présent comme de véritables subordinées, n'était la structure '*à peine que P₁ que P₂*' illustrée en (43), pour laquelle il est difficile de penser que *P₂*, étant introduite par *que*, puisse constituer une véritable principale.

¹⁵ Pour une critique détaillée de la subordination inverse, v. Benzitoun [2006].

¹⁶ Cette fonction de *que* a déjà été identifiée pour d'autres structures (v. Béguelin & Corminboeuf [2005], Corminboeuf [2009], ou également, avec une terminologie différente, Deulofeu [1988]).

¹⁷ Allaire [1982] range en effet cette construction dans les systèmes corrélatifs, en s'appuyant sur le fait que les propositions de la structure manifestent toutes deux des signes d'interdépendance (*à peine* et l'inversion dans *P₁*, le *que* dans *P₂*).

¹⁸ La colonne de gauche superpose les différentes structures à l'origine de '*à peine P₁ et P₂*'. Il ne faudrait pas conclure de la présentation spatiale que ces structures ont maintenant disparu. Si c'est probablement le cas de la structure '*à peine pouvoir P₁ que (nég-subj) P₂*', la construction '*(nég) P₁ que P₂*' est en revanche bien vivante, et les structures de type comparatif se sont perpétuées sous différentes formes (notamment les formulations en *aussitôt que*).